

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

170092

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1975

Société : RAM RET

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AFKIR Lahcen

Date de naissance : 01-01-1949

Adresse :

Tél. 0666388028

Total des frais engagés : 8350.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AOUFOUCH
Ophtalmologiste
Hay Sadri, Av. Maroc
Imm «D» N° 7

Date de consultation : 10/06/2023

Nom et prénom du malade : BA Mohamed

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Non

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/06/2023			250 DH	<i>Czaph</i>
				<i>AOUFOUC Ophtalmologiste Santé Maâti Ben Ziad Dent N° 7. Casablanca</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

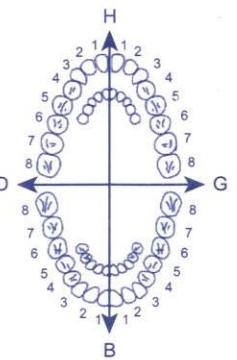
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>OPTIQUE MILLE POUR CENT Optique Optimétriste</i>	10/06/2023					2100,00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M. AOUFFOUCHE

Ophtalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie
et des Maladies des Yeux
Cataracte - Glaucome - Strabisme
Voies Larymiales - Angiographie
Laser - Lentilles de Contact...
Chirurgie de la Myopie

Casablanca, le

الدكتور م. أوفوش

أخصائي في أمراض وجراحة العيون

جلالة - الزراق - الحول

مسالك الدموع - انجيوكرافيا

الليزر- العدسات الاصنفه ..

جراحة عيوب البصر

10 Juin 2023

الدار البيضاء، في

BN MOKHLIS HILMA

l. de loi et 29

vn - 0.5 (-0.50 -70°) -
vn - 0.5 (+0.75 -5°) -

viser 3.0 5m

OPTIQUE MILLE POUR CENT
Optique - Optométriste

OPTIQUE MILLE POUR CENT
Optique - Optométriste

OPTIQUE MILLE POUR CENT
Optique - Optométriste

Dr. AOUFFOUCHE
Ophtalmologiste
Hay Sadri, Ben M'Sik Sidi Othman
Imm "D" N° 7 - Casablanca

شارع المعطي بن زيد- عماره "د" رقم 7 - حي الصدر- المركب الخيري بن امسيك سيدى عثمان- الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.71.95.56
Av. Maâti Ben Ziad, Imm. "D" N°7 - Hay Sadri, Ben M'Sik Sidi Othman - CASA - Tél.: 05.22. 71.95.56

Tél.: 06 39 81 02 94 /95



Optique 1000%

Opticien - Optométriste

FACTURE N° 0010327

Date . 10 JUIN 2023

Mr : Mr MOHAMED HALIMA
Docteur : H. AOUTOUCHE

Types des Verres : Progressif organique

Blanc Amour Anti UV

Monture : aptoptique 900,00

*Vision de Loin :

OD Axe 70 Cyl -0,50 Sph -0,50 650,00

OD Axe 50 Cyl +0,75 Sph +1,00 650,00

*Vision de Prés :

OD Axe Cyl Sph

OD Axe Cyl Sph

1000 MILLE POUR CENT Add : +3,00

1000 MILLE POUR CENT
OPTIQUE MILLE POUR CENT
Optique - Optométriste

Montant :

2100,00

OPTIQUE MILLE POUR CENT
Optique - Optométriste

Arrêtée la présente Facture à la Somme de : Deux mille cinq cent dirhams